

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 43 (1898)
Heft: 6

Rubrik: Nouvelles et chroniques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

NOUVELLES ET CHRONIQUES

CHRONIQUE SUISSE

(De notre correspondant particulier.)

Berne, 6 juin.

L'organisation du dépôt de remonte. — Attribution des compagnies de guides aux manœuvres de régiments d'infanterie. — Les compagnies de mitrailleuses de la cavalerie. — Essais de canons de campagne à tir rapide. — Qui dirigera les prochaines grandes manœuvres ? — Les officiers suisses Metz. — Publications nouvelles.

L'organisation du dépôt de remonte de Berne a été réglée par une ordonnance du Conseil fédéral. Jusqu'ici, ce dépôt, qui sert à l'acclimatement des chevaux de cavalerie et à l'examen des réclamations des cavaliers, n'avait qu'une existence purement budgétaire, tandis qu'à l'avenir son rôle sera nettement défini. C'est le lieutenant-colonel Bernard qui continue à être à la tête de ce service.

Les cours de remonte restent tout à fait indépendants de l'administration du dépôt de remonte. Leur durée a été portée de trois à quatre mois, innovation qui sera accueillie avec satisfaction par les recrues de cavalerie.

Une autre ordonnance du Conseil fédéral a consacré formellement la pratique qui réglait jusqu'ici les rapports du cavalier avec l'Etat au sujet de son cheval de service. Les principes applicables en cette matière avaient été posés par le colonel Wille.

L'adjonction des compagnies de guides aux exercices de campagne des régiments d'infanterie du III^e corps est une des plus heureuses mesures qui seront mises à exécution cette année. Outre les compagnies 6, 7 et 10, les compagnies 3 et 5 participeront à ces manœuvres et y trouveront autant de profit que l'infanterie dont elles feront le service d'exploration. On ne saurait trop encourager les exercices d'armes combinées, dont la cavalerie paraît comprendre fort bien la nécessité. Il est sans doute plus difficile de faire entrer l'artillerie dans le cadre de pareils exercices, mais une bonne volonté réciproque finira bien par lever tous les obstacles. Les officiers d'artillerie sont aussi désireux que ceux de l'infanterie de travailler ensemble.

Les compagnies de guides destinées à manœuvrer avec les régiments

du III^e corps seront largement pourvues d'officiers surnuméraires, de façon à suffire à un actif service de patrouille. Dans un terrain comme le nôtre, la patrouille de cavalerie acquiert une extraordinaire importance et on doit se demander si nos jeunes officiers sont suffisamment préparés à cette tâche délicate et ardue. Ce n'est pas l'avis du colonel Wildbolz, instructeur en chef de la cavalerie, qui fera à ses chefs la proposition de combler l'évidente lacune existant à cet égard dans l'organisation des cours tactiques. Ceux-ci ne sont institués que pour les chefs de brigade, de régiment, d'escadrons et de compagnies; les lieutenants et premiers-lieutenants n'y prennent point part. D'autre part, l'école de recrues n'offre que peu d'occasions au jeune officier de diriger des patrouilles. Il faut d'ailleurs reconnaître que ce service ne devient pleinement intelligible que pour l'officier déjà mûri par des cours de répétition. C'est pourquoi le colonel Wildbolz demande l'introduction d'un cours tactique de quinze jours pour les premiers-lieutenants et lieutenants ayant déjà passé par un certain nombre de cours.

La plus grosse affaire intéressant la cavalerie reste naturellement l'introduction des compagnies de mitrailleuses. Le fait que la Suisse prend sur ce terrain une initiative hardie ne doit pas inquiéter les Chambres, du moment où l'innovation en question est justifiée par de bonnes raisons, tirées des besoins de notre situation particulière. Trop souvent nous avons copié l'étranger sans discernement; n'ajoutons pas à ce travers celui de renoncer à toute initiative propre. Au reste, la question des mitrailleuses est à l'étude dans l'armée allemande, bien qu'une cavalerie pourvue de batteries à cheval puisse, plus facilement que nous, se passer de cet engin. Le modèle étudié en Allemagne n'est pas porté à dos de cheval comme le nôtre, mais il est placé sur un traîneau, qui lui-même se fixe sur une voiture. Pour la mise en batterie, le traîneau est tiré à bras jusqu'à l'emplacement choisi, la voiture restant à l'abri.

Les expériences de tir comparé qui ont précédé l'adoption par le Conseil fédéral de la mitrailleuse Maxim ont établi la supériorité incontestable de celle-ci sur les mitrailleuses Nordenfeld et Hotchkiss. Ces dernières n'ont pu supporter sans dérangement un tir prolongé. La complication de pièces reprochée à la Maxim est indispensable à la résistance. En somme, cet ingénieux instrument a fait ses preuves, et c'est surtout par la perfection de la fabrication qu'on a pu l'améliorer.

* * *

Les essais du canon à tir rapide ont été repris aujourd'hui et dureront toute cette semaine. Il s'agit surtout maintenant d'étudier la manière dont l'affût se comporte en marche et au tir sur des terrains variés. C'est pourquoi la batterie d'expérience fait de nombreuses sorties dans les environs de Thoune et se rendra aussi à la Grimsel. Les essais dureront

jusqu'au 11 juin. Le 2 juin, le colonel Muller, chef du Département militaire, a assisté au tir et à la séance de la commission. Les maisons Krupp, Creusot, Saint-Chamond et Cockerill participent au concours. Les représentants de ces maisons — dont plusieurs sont des militaires — ont été étonnés de la facilité avec laquelle nos canonniers s'initiaient au service des nouvelles pièces, et de l'aisance de nos artilleurs à passer les pires chemins et les endroits difficiles.

On paraît résolu dans les hautes sphères à ne pas précipiter le choix d'un modèle, et c'est bien le meilleur moyen de ne pas se trouver en possession d'un type rapidement vieilli. Aussi les expériences actuelles aboutiront-elles seulement à l'acquisition de deux batteries destinées à un essai prolongé. Le choix définitif sera donc longuement préparé et bénéficiera de tous les perfectionnements qui se produiront encore jusqu'à la fin du siècle.

Il est heureux que le nouveau canon exige un nouvel affût, autrement il se trouverait certainement des gens pour réclamer l'utilisation des affûts actuels, qui datent pourtant de 1871 et qui n'ont pas été adaptés sans inconvénients au canon d'acier. Nos caissons sont plus vieux encore. Un certain nombre datent de 1828 ; d'autres — et ce sont les meilleurs — de 1843. Il faudra bien aménager cet ancien matériel pour le transport de la nouvelle munition dans le service de parc, car, par motif d'économie, on ne dotera de nouveaux caissons que les batteries combattantes.

* * *

Le bruit — fort vraisemblable — court que le colonel Bleuler sera chargé de la direction des prochaines manœuvres de corps. Il est entendu en effet que le commandant de corps ne pourra continuer à assigner sa mission au détachement contre lequel il manœuvre, et qu'il se trouvera placé sous l'autorité d'un directeur de manœuvres. Une autre innovation consiste à placer sous le commandement du commandant du corps, dès leur entrée au service, toutes les troupes qui doivent participer aux manœuvres. Cette mesure a pour but de créer une cohésion plus grande entre les unités et d'assurer l'unité du service, en particulier au point de vue administratif. Les rapports des armes spéciales iront donc dès le premier jour au commandant du corps d'armée.

On critique depuis longtemps les distributions de vin qui se font à la troupe, à titre de subsistance extraordinaire, durant les manœuvres d'automne. Ces distributions sont parfaitement superflues et donnent beaucoup de travail. Il serait infiniment préférable d'abandonner aux chefs d'unité le choix de la subsistance extraordinaire et du moment où elle doit avoir lieu. Ce système serait aussi beaucoup plus simple pour le commissariat, qui n'aurait à faire qu'un versement en argent. L'intérêt de quelques négociants en vins se met seul en travers de la réforme. La question

va toutefois être portée devant l'Assemblée fédérale par une pétition du comité d'action des sociétés suisses d'abstinence. Souhaitons bon succès à cette démarche si opportune.

Un certain nombre d'officiers supérieurs appartenant en majeure partie au 1^{er} corps d'armée ont visité le mois dernier les champs de bataille des environs de Metz. Il leur a paru extrêmement intéressant d'étudier les terrains où se sont déroulés les événements et les combats qui ont amené le désastre et la capitulation de l'armée du Rhin. Lorsque, en présence des positions magnifiques et très favorables à un mouvement offensif qu'occupaient les corps de Bazaine, on compare l'inaction et l'incurie de ce général à l'activité, à la solidarité et à l'initiative des chefs de corps allemands, on ne s'explique cette passivité de Bazaine que par l'attrait exercé sur lui par une place forte et par son intention bien arrêtée de s'y enfermer. Ce rôle des places fortes est extrêmement dangereux. Dans une remarquable étude sur le *Grand Frédéric* que publie dans le *Journal des Sciences militaires* le colonel Bourdeau, on trouve les lignes suivantes, assurément inspirées à leur auteur par les événements de Metz :

Les places fortes exercent sur les armées d'opérations une sorte d'attraction qui tourne le plus souvent à la perte des unes et des autres.

Si l'armée est inférieure en nombre, ou ébranlée par un échec, ou commandée par un général peu entreprenant et sans confiance en lui-même (n'est-ce pas le portrait de Bazaine?), elle a une tendance invincible à se réfugier sous le canon de la place. Les prétextes ne manquent pas : il ne s'agit que de refaire l'armée, de compléter ses munitions et ses vivres ; pendant ce temps, l'ennemi déborde la place, l'investit et l'isole ; l'armée hésite à s'aventurer en rase campagne, elle tente timidement de rompre l'investissement et finit par succomber. Le chef qui a laissé déprimer le moral de son armée est responsable, vis-à-vis du pays, du désastre réservé à l'armée d'opérations et à la place.

Lorsqu'on étudie les batailles de Metz d'après les cartes des nombreuses publications qui ont paru sur leur compte, d'après celle du grand état-major en particulier, on paraît frappé du relief très accusé du terrain et de ses formes mouvementées. Les descriptions des auteurs le font passer pour difficile. En réalité, aux yeux des officiers suisses, habitués à des régions beaucoup plus accidentées et autrement plus coupées, il semble qu'il n'y ait aucune peine — et il n'y en aurait pas en effet — à manœuvrer partout. Dans des contrées si découvertes, la tâche des états-majors et des officiers généraux est singulièrement simplifiée.

L'édition française des *Principes de la fortification du champ de bataille, de l'attaque et de la défense des positions fortifiées* vient de paraître. La publication allemande avait été publiée en 1897; nous en avons rendu

compte dans le n° 6 de la *Revue* (p. 282). Quelques améliorations ont été introduites dans l'original par le traducteur, qui a rendu en une langue claire et élégante les phrases parfois ardues du texte allemand.

Rapport de gestion pour 1897. — Nous complétons sur quelques points spéciaux les renseignements que nous avons, dans notre livraison d'avril, tiré du rapport de gestion du Département militaire fédéral pour 1897.

Pendant cet exercice, *l'exécution de l'organisation militaire* a donné lieu à de nombreuses lois, ordonnances, instructions et règlements, savoir : 10 émanant de l'Assemblée fédérale, 37 du Conseil fédéral et 29 du Département militaire. Mentionnons spécialement : la *Loi sur le renforcement de la cavalerie divisionnaire*, du 16 mars 1897, — la *Loi sur la nouvelle organisation des corps de troupes de l'artillerie*, du 19 mars 1897, — la *Loi sur la réorganisation de l'infanterie de landwehr*, du 12 juin 1897, et la *Loi concernant la création d'une compagnie d'aérostiers*, du 14 décembre 1897. Ce sont là les faits capitaux de 1897, touchant notre état militaire.

* * *

Le rapport constate que l'enseignement de la gymnastique (*instruction préparatoire*) dans les écoles publiques a fait des progrès « sous certains rapports ». Il s'agit de l'instruction donnée en application des dispositions de l'art. 81 de la loi du 13 novembre 1874 : « Les cantons pourvoient à ce » que les jeunes gens, dès l'âge de dix ans jusqu'à l'époque de leur sortie de l'école primaire, qu'ils la fréquentent ou non (*sic*), reçoivent des » cours de gymnastique préparatoires au service militaire. »

« Il semble enfin, dit le rapport, que les autorités scolaires soient de plus en plus convaincues que la gymnastique ne constitue pas seulement un élément important de la défense, mais qu'elle est appelée aussi à remplir une condition essentielle de l'éducation telle qu'elle doit être comprise » Il ajoute toutefois qu'on n'a pris nulle part des dispositions légales et réglementaires et qu'« on se contente de satisfaire aux exigences des ordonnances du Conseil fédéral par des arrangements pratiques ».

Ces « arrangements » ont consisté essentiellement dans des cours de répétition pour les instituteurs ; dans des circulaires aux autorités subalternes et aux instituteurs ; dans des subsides pour l'installation de salles et de places de gymnastique ou pour l'acquisition de matériel ; dans des examens spéciaux ou des inspections, etc.

Malgré cela, il reste encore beaucoup à faire ; quelques chiffres le montreront.

Sur 3871 communes ou arrondissements scolaires ayant des écoles primaires, 574 possèdent des emplacements de gymnastique insuffisants et

537 n'en possèdent pas du tout ; 743 ne possèdent pas d'engins et 3148 n'ont pas de salle de gymnastique (486 seulement ont des locaux de gymnastique « suffisants »).

Ce qui, plus encore que ces chiffres, est de nature à surprendre, c'est que le nombre de communes ne possédant ni emplacement, ni engins de gymnastique, puisse augmenter, dans des proportions considérables, d'une année à l'autre. C'est le cas pour le Canton de Fribourg. En 1896, le 11,9% de ses communes n'avaient pas de places de gymnastique ; en 1897 le 37,8% se trouvent dans ce cas. D'où peut provenir un pareil recul ?

Il y a encore un trop grand nombre d'écoles où l'enseignement de la gymnastique n'est pas donné du tout.

Le rapport rappelle aussi les mesures que prend la Confédération pour s'assurer de l'aptitude des instituteurs secondaires à enseigner la gymnastique : Quand ils passent l'école de recrues, on les astreint à un examen ; ceux qui sont insuffisamment préparés sont appelés à un cours complémentaire, etc.

La formation des maîtres primaires pour l'enseignement de la gymnastique est bien le point central de la question ; les emplacements, locaux ou engins de gymnastique ne sont souvent que des trompe-l'œil ; dans nos courses, nous avons été frappé de rencontrer, fréquemment même, aux abords de bâtiments d'école, des engins tombant en ruine ; ce n'était pas un usage immodéré qui les avait mis dans cet état, on voyait bien qu'on ne s'en servait pas ; c'était le fait de l'abandon, des intempéries et d'un manque de soins.

Pourquoi en était-il ainsi ? Peut-être l'instituteur était-il trop âgé pour enseigner la gymnastique, ou ignorant de cet art. Qui nous prouve que ces écoles où, selon toute apparence, l'enseignement de la gymnastique n'était représenté que par des engins inutilisés, ne figurent pas dans les statistiques officielles au nombre de celles où, au contraire, cet enseignement était régulièrement donné ?

* * *

Nous trouvons plus loin des renseignements intéressants sur l'« instruction militaire préparatoire volontaire (III^e degré) ».

Cette instruction volontaire est organisée, partiellement, dans les cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, St-Gall, Argovie et Thurgovie. En 1897, 4761 élèves y ont pris part au commencement du cours (1908 pour Zurich) ; à la fin il en restait 4118 (1761 pour Zurich).

L'instruction a été donnée par des officiers, des sous-officiers et des maîtres et moniteurs de gymnastique non incorporés, savoir :

158 officiers.

450 sous-officiers.

36 maîtres et moniteurs de gymnastique.

La Confédération fournit, pour ces cours, des vestons d'exercice

Généralement, le personnel employé à l'instruction a été réuni avant le commencement des cours, en vue d'élaborer les programmes et de fixer la méthode à employer.

Ces cours volontaires ont été inspectés par les soins des cantons et les rapports s'expriment très favorablement sur les résultats obtenus.

Dans les V^e et VI^e arrondissements de division on a formé, avec les recrues ayant suivi l'instruction préparatoire volontaire, des classes d'instruction spéciales et on a pu constater que les résultats obtenus étaient meilleurs que ceux des autres recrues :

« Dans les 3 écoles de recrues de la VI^e division, dit le rapport, on a, à titre d'essai, formé chaque fois des compagnies spéciales avec les recrues qui avaient suivi auparavant un cours militaire préparatoire ; ces compagnies ont donné de meilleurs résultats que les autres, en ce qui concerne la sûreté dans le maniement de l'arme, la précision des exercices et l'endurance pendant la marche. »

Assurément, des résultats ainsi constatés sont réjouissants, et l'on se prend à regretter que l'instruction militaire préparatoire ne soit pas plus répandue. Pourquoi en est-il ainsi ? pourquoi ce qui réussit aussi bien dans le canton de Zurich ne réussirait-il pas ailleurs ? L'entreprise a été tentée à Genève, il y a quelques années ; autant qu'il nous en souvient, les exercices avaient bien débuté, mais ils périclitèrent rapidement.

La loi de 1874 avait prescrit que les cantons feraient exercer la gymnastique par tous les jeunes gens, depuis l'époque de leur sortie de l'école primaire jusqu'à l'âge de vingt ans, et que la Confédération y pourrait joindre, les deux dernières années, des exercices de tir.

Ces dispositions n'ont pas été appliquées. On attribue à cette lacune le peu de traces que laissent chez les recrues les exercices de gymnastique suivis à l'école primaire.

On ne peut que souhaiter ardemment voir dans l'avenir le plus prochain, la loi acquérir sa pleine exécution à l'endroit des exercices préparatoires. C'est le seul moyen d'atténuer un peu les inconvénients de la trop courte durée des écoles de recrues et, en général, des périodes d'instruction.

* * *

Voici, enfin, les appréciations du rapport à l'égard des troupes qui ont pris part aux manœuvres du II^e corps d'armée :

« Le rassemblement de troupes de 1897 a laissé une bonne impression, due surtout aux excellentes dispositions et à la bonne direction des manœuvres. Pendant toute la durée de leur cours, les cadres et la troupe ont fait preuve de la meilleure volonté et rempli joyeusement leur devoir. Malgré le temps très défavorable, les troupes ont montré une endurance réjouissante, une bonne humeur intarissable et une bonne discipline dans les cantonnements, dans les

marches et au combat. Nous avons constaté maints progrès dans leur instruction.

» *L'infanterie* a atteint un niveau très satisfaisant en ce qui concerne la discipline pendant les marches, la résistance à la fatigue, la facilité à se mouvoir et à franchir les terrains accidentés. L'ordre et la tranquillité ont régné dans les lignes de feu ; nous avons aussi noté quelques progrès dans la conduite et la discipline du feu, quoique, à cet égard, on doit s'efforcer d'atteindre de meilleurs résultats encore. Les officiers subalternes, tout en faisant preuve d'une plus grande initiative et indépendance, se sont efforcés d'agir conformément aux intentions des chefs supérieurs. Le corps des sous-officiers a gagné en indépendance et en autorité.

» En ce qui concerne la *cavalerie*, nous constatons avec satisfaction la solidité des cavaliers, leur facilité à se mouvoir dans le terrain le plus difficile et le peu d'hésitations qu'ils montrent à s'y engager. Comme les années précédentes, le service de sûreté et de renseignements s'est effectué d'une façon satisfaisante et les rapports ont été faits en temps opportun. Mais elle doit apprendre mieux encore à masquer ses propres intentions et à garder le contact avec le commandement supérieur pendant le cours du combat. On a pu noter aussi ça et là un penchant trop marqué à marcher au feu de l'ennemi.

» Le grand exercice de tir, effectué à Buren sur l'Aar pendant le cours préparatoire, a permis de constater d'abord les progrès accomplis par l'*artillerie*. On a pu observer, en outre, qu'elle s'efforce toujours plus d'opérer conformément aux directions du commandant en chef. La conception tactique pour le combat des détachements mixtes s'est améliorée. On doit signaler particulièrement la facilité avec laquelle les batteries ont manœuvré dans des terrains difficiles.

» Les troupes du *génie* ont en général montré un excellent esprit de corps animant officiers et soldats. Les pontonniers en particulier, chargés de jeter, à Obergösgen, un pont sur l'Aar, très haute à ce moment, ont accompli cette tâche ardue avec un entrain remarquable. Les demi-bataillons du génie ont fait preuve d'habileté en établissant sur des rivières de moindre importance des passerelles construites au moyen de matériel réquisitionné ; même observation pour la compagnie de télégraphistes dans la pose des fils du télégraphe de campagne. »

A propos des compagnies montées de mitrailleuses.

— *L'Allgemeine Militär Zeitung* de Darmstadt, dans son numéro du 2 mai écoulé, consacre un article aux mitrailleuses.

Elle constate que l'emploi qui a été fait de ces armes par les Anglais et l'appui qu'elles leur ont prêté dans leur campagne du Soudan, ont attiré sur elles l'attention du monde militaire. En marquant son étonnement de ce que les grandes puissances européennes n'aient pas encore songé à doter leurs armées de cet engin meurtrier, la *Militär Zeitung* note le fait que ce sera la Suisse qui aura pris l'initiative de cette innovation, en décrétant la formation de compagnies de mitrailleuses destinées à accompagner les brigades de cavalerie. La cavalerie, en effet, ne peut plus se

passer, à l'heure actuelle, du concours de l'infanterie, et ces mitrailleuses sont admirablement en position, par leur mobilité et par leur puissance (une machine représentant 50 fusils), de la remplacer.

Instruction pour les Etats-majors. — Il vient de paraître une nouvelle édition (la 4^e) de l'Instruction pour les Etats-majors; elle ne diffère pas essentiellement dans son texte de la précédente; mais elle était devenue nécessaire par suite des modifications qu'avaient subies certaines unités et certains corps de troupes (infanterie de landwehr, cavalerie divisionnaire, artillerie, etc.).

Ce sont les deux premiers chapitres de la I^{re} partie (effectifs et constitution des Etats-majors et des corps de troupes) qui sont le plus profondément remaniés, quant au fond. La forme adoptée pour les nombreux tableaux qu'ils renferment est beaucoup plus pratique et beaucoup plus claire et facilite certainement les recherches.

Il faut espérer que le volume de cette « Instruction » n'augmentera pas trop rapidement; elle en deviendrait peu portable et peu commode à consulter.

CHRONIQUE ALLEMANDE

(De notre correspondant particulier.)

L'annuaire de l'armée prussienne : la noblesse dans l'armée. — Démission de de Vogel von Falckenstein comme commandant du génie de l'armée : son remplacement par le général von der Goltz. — Les revues de printemps et le camp de Döberitz. — Nouveaux livres.

L'*Annuaire de l'armée prussienne* comprenant aussi le XIII^e corps wurtembergeois (Rang- u. Quartierliste der K. Preussischen Armee und der XIII (K. Würtemb.) Armeekorps für 1898) a paru le 22 mai. Les mutations y sont arrêtées au 1^{er} mai. Cette publication forme un volume considérable de 1315 pages. Les contingents de la Bavière et de la Saxe ne figurent pas dans cet annuaire, ces Etats ont les leurs propres.

On trouve dans l'annuaire prussien la composition nouvelle du Ministère de la guerre et de l'Etat-major général. L'annuaire de 1897 avait été arrêté au 4 mai; pendant l'année qui vient de s'écouler, il s'est produit de nombreux changements parmi les généraux. On compte, en effet, au nombre des nominations nouvelles : un inspecteur d'armée, 5 commandants de corps d'armée, 16 commandants de division, 28 généraux de brigade d'infanterie, 18 de cavalerie, 6 d'artillerie de campagne. Dans l'artillerie à pied : un inspecteur et 2 commandants de brigade; dans le génie : 3

inspecteurs. Ajoutons à cette liste un général Inspecteur des chasseurs à pied. Enfin, 93 régiments de Prusse et 6 de Wurtemberg ont vu changer leurs chefs. Les mutations marchent vite !

Parmi les généraux, le 17,5 pour cent d'entre eux n'appartient pas à la noblesse ; dans les officiers supérieurs (Stabsofficiere) le 50 pour cent. 33 régiments sont exclusivement composés d'officiers nobles. En revanche, certains corps, principalement ceux qui se rattachent aux *armes savantes*: l'artillerie à pied et les ingénieurs, ont la plupart de leurs officiers sans « particule ». Sur les quinze régiments d'artillerie à pied, on ne trouve en tout que 22 officiers de la noblesse ; six régiments n'en comptent aucun. Dans quelques régiments de l'artillerie de campagne, par contre, il n'y a presque que de la noblesse, surtout dans les deux régiments de la garde où l'on ne rencontre que deux « pékins ». Les régiments n° 10, 14 et 24 présentent une légère majorité de nobles, mais on va les « épurer » encore.

L'annuaire était à peine publié qu'il se produisait de nouvelles et de notables mutations. Le général de cavalerie de Krosigk et l'Inspecteur de cavalerie de Muller ont été mis à la retraite. Tous les deux avaient commandé aux manœuvres de Hombourg, Krosigk à la tête du fameux corps de cavalerie dont on a tant parlé, Muller comme chef de la division hessoise. Ce dernier venait à peine d'être nommé Inspecteur, comme je vous le disais dans ma chronique de mai. Bien rapide ces mutations, vous conviendrez ! La surprise a été bien plus grande encore à l'annonce de la démission de l'Inspecteur général des ingénieurs et des forteresses, le général d'infanterie Maximilien Vogel von Falckenstein. D'après les bruits qui ont cours, il aurait eu un différend avec le Ministre de la guerre à propos de nos forteresses. Vous savez qu'on va démanteler quelques places fortes, telles que Metz, Posen et d'autres, afin de donner à ces villes un essor auquel s'oppose l'étroite enceinte actuelle. Il fallait choisir et fixer une ligne de fortifications plus avancée, chose qui n'était pas facile, et l'on comprend qu'il ait pu naître un désaccord entre les autorités appelées à les déterminer. Il est toutefois profondément regrettable qu'un officier de si haute valeur, qui n'était d'ailleurs en fonctions que depuis seize mois seulement, ait dû quitter sa place et envoyer sa démission.

Falckenstein est le fils du célèbre général Edouard Vogel von Falckenstein qui, en 1866, commandait l'armée du Main (Main-Armee) ; il combattit alors contre le prince Charles de Bavière et contre Alexandre de Hesse, qui, n'ayant pas su réunir leurs forces, furent battus en détail l'un après l'autre. Falckenstein n'exerça ce commandement que dans la première partie de cette campagne ; on le remplaça à la fin par Manteuffel, l'ancien chef du Cabinet militaire de Guillaume Ier. Fritz Hoenig, le correspondant du *Berliner Tageblatt* aux manœuvres impériales de 1897, dont votre livraison de mai citait quelques appréciations (avec lesquelles, soit dit en passant, je ne suis pas d'accord), Hoenig, dis-je, avait déclaré dans son

ouvrage sur le *Mainfeldzug* (1^{re} édition), que le vieux général de Falckenstein n'avait pas montré les qualités d'un commandant en chef d'armée. Son fils a véhémentement réfuté cette accusation dans le *Militär-Wochenblatt*. Dans la deuxième édition de son ouvrage, dont ma chronique d'avril vous signalait l'apparition, Hœnig a préféré ne pas revenir sur ses allégués. Falckenstein, le général actuel, ne sort pas du corps du génie, mais de l'infanterie; il commandait le VIII^e corps d'armée à Coblenz, lorsqu'on l'appela, en janvier 1897, à diriger le génie, cédant sa place à Coblenz au grand-duc héréditaire de Bade. On le choisit à cette époque parce qu'il ne se trouvait dans le génie aucun officier qualifié pour prendre la succession du général Golz, qui était à sa tête depuis 1888.

Aujourd'hui, il n'y en a pas davantage et on voit encore un général sorti de l'infanterie succéder à Falckenstein. Ce n'est du reste pas la première ou la deuxième fois que le génie a un « infanteriste » à sa tête. Le cas s'est présenté déjà dans les périodes suivantes, où fonctionnaient : De 1860 à 1866, le prince Radziwill; de 1884 à 1886, le général de Brandenstein; de 1886 à 1888, le général de Stiehle, chef d'Etat-major du prince Frédéric-Charles dans les campagnes de 1866 et de 1870. La Direction du génie vient donc d'échoir à l'illustre Colmar vicomte von der Goltz, le rénovateur et l'instructeur de l'armée turque, pendant les années 1883 à 1895, auquel les Turcs doivent leurs succès de l'année dernière contre les Grecs.

Von der Goltz a fait sa carrière dans l'Etat-major général. Ses écrits sont universellement connus. En 1877, il publia son *Léon Gambetta et ses armées* qui lui valut une disgrâce pour avoir osé parler de la « possibilité d'un service réduit » ; on le transféra à la ligne comme chef de compagnie, il n'y resta cependant pas longtemps ; en 1878, il rentra à l'Etat-major général où il demeura attaché jusqu'en 1883. A son retour de Turquie, il reçut le commandement de la 5^{me} division à Francfort sur l'Oder. On voit en lui notre futur chef de l'Etat-major général de l'armée. quoique rien ne presse pour remplacer notre chef actuel, général comte de Schlieffen, qui remplit fort bien son poste. En attendant, voyons comment Goltz « se débrouillera » à la tête du corps du génie. En ce qui me concerne, je suis persuadé qu'il s'en tirera avec honneur.

Je n'ai pas encore fini la série de mes « personnalités » et au risque d'ennuyer vos lecteurs, je dois ajouter que le même 24 mai a vu la retraite de six autres généraux : le lieutenant-général vicomte de Wangenheim, commandant la 12^{me} division à Weisse, et cinq généraux de brigade. Au nombre de ces derniers, se trouve un général de Wildenbruch, frère du célèbre auteur dramatique qui a écrit les *Quitow* et le *Nouveau-maitre* (la personne du grand Electeur), ainsi qu'un général d'artillerie, comte de Revenstlou qui a fait les deux campagnes de 1866 et de 1870/71 dans la même batterie à cheval du 5^{me} régiment et s'y est fort distingué. Il aurait certainement mérité de commander une division.

On a encore congédié 4 colonels, 2 lieutenants-colonels, 15 majors, 11 capitaines, 12 lieutenants, 6 porte-enseignes, et le mois prochain nous verrons à coup sûr le départ de deux autres commandants de division et de huit commandants de brigade, ...sans parler de ceux qui viendront encore.

— Deux grandes revues de printemps ont eu lieu le 26 mai à Berlin, le 27 mai à Potsdam, et chaque année on jouit du brillant spectacle de voir défiler devant l'Empereur la garde royale. L'Empereur était accompagné de son beau-frère, le prince royal de Grèce. Le prince a servi autrefois dans la 2^{me} régiment à pied de la garde, aussi lorsque ce régiment s'est avancé, s'est-il mis à sa tête pour défiler. La princesse royale Sophie, sœur de l'Empereur, a été nommée chef du 3^e régiment des grenadiers de la garde Reine Elisabeth. La princesse s'est fait remarquer, vous le savez, pendant la guerre gréco-turque par les soins qu'elle a prodigués aux malades et aux blessés. Le prince Constantin n'a pas donné pendant cette malheureuse campagne des preuves bien remarquables de l'instruction et de l'éducation militaires qu'il avait acquises en Prusse, mais il faut dire aussi à sa décharge que les revers de la Grèce sont dûs, pour une bonne part, à la qualité médiocre du soldat grec et au défaut d'une préparation quelconque à une campagne.

On remarquait aussi à la revue pas mal d'officiers étrangers, entre autres le général-adjutant du Sultan Abdullah-Pacha, avec un cortège d'officiers turcs. L'empereur est rentré en ville à la tête des compagnies des drapeaux, ayant à ses côtés le prince Constantin. Ils ont été accueillis et acclamés avec beaucoup d'enthousiasme, aussi bien que l'impératrice et la princesse Sophie, qui suivaient dans un brillant carrosse attelé de six chevaux noirs, à la Daumont.

Le lendemain, à Potsdam, le jeune prince Oscar, qui aura dix ans sous peu (il est né pendant le séjour de son père à Stockolm, le 17 juillet 1888), a été nommé second-lieutenant au 1^{er} régiment à pied de la Garde et présenté au corps d'officiers.

Vous vous souvenez que l'empereur, comme prince royal et général-major, était titulaire de la 2^{me} brigade d'infanterie de la Garde à trois régiments. Cette brigade porte aujourd'hui, de ce fait, le nom de *Kaiserbrigade*. Elle avait défilé une seule fois devant le père de l'empereur actuel, Frédéric III; c'était pendant son court règne de 99 jours, alors qu'il se trouvait, quinze jours avant sa mort, à Charlottenbourg. A la mémoire de son père et en commémoration de ce jour, Guillaume II se met chaque année à la tête de son ancienne brigade. Cette fois-ci il en prit le commandement quelques jours plus tôt, à cause des fêtes de Pentecôte, et pendant que la brigade était encore au camp de *Döberitz*. L'empereur visitait pour la première fois ce nouveau champ de manœuvres

(*Truppenübungsplatz*), qui sert à la Garde depuis deux ans; il s'est déclaré très satisfait des dispositions et de l'arrangement de cette place d'exercices et a décoré le commandant et les employés auxquels on devait les aménagements de la place. Je vous parlerai dans une autre chronique des détails très intéressants de cette institution et de son organisation.

— A ceux qui s'intéressent aux publications militaires, je signalerai un nouvel ouvrage du colonel Cardinal v. Widdern, *Kritische Tage*, 3^{me} volume : *La crise de Sarrebruck-Spickenen*.

Le capitaine bavarois Edouard Friedrich, à Munich, a publié : *Le grand quartier général et les opérations allemandes dans la campagne de 1870 jusqu'à la bataille de Sedan*, avec un atlas de 34 cartes. Ce livre, qui a paru chez Beck, est fort intéressant; j'en recommande la lecture aux officiers qui font des cours de stratégie à l'école polytechnique de Zurich ou dans des écoles supérieures d'officiers.

L'infatigable Stavenhagen a traduit l'ouvrage du général Brialmont sur les *Camps retranchés permanents*. Enfin, ceux de vos lecteurs qui voudront se renseigner sur l'organisation de notre artillerie de campagne trouveront toutes les informations possibles dans l'ouvrage du lieutenant-colonel Gädke : *Considérations sur l'organisation de l'artillerie de campagne*. L'auteur tient à conserver les batteries de six pièces, et non de quatre; il demande qu'on supprime l'artillerie de corps comme telle, et que toute l'artillerie soit subordonnée aux divisions. Pour le service du tir, il désire un inspecteur général et deux inspecteurs.

Il a paru, chez Mittler & fils, des tirages séparés (*Sonderabdrücke*) des *Löbell* sur la tactique des trois armes et sur la fortification, y compris la guerre de siège. Vos officiers de l'artillerie et du génie trouveront aussi quelque intérêt, je crois, à consulter l'*Historique du régiment d'artillerie à pied badois n° 74* (Strasbourg et Brisach), qui vient de paraître à la même librairie. On y trouve des détails et des épisodes inédits sur les sièges de Strasbourg et de Metz. Cet historique est dû à la plume du capitaine Rauthe, de ce régiment.

Le grand état-major général a publié : *Le Corps prussien dans la campagne de 1812 en Russie*. — Le général de Bogulawski a réédité son *Instruction sur la conduite du fantassin au combat* et le colonel de Kleist son *Instruction de manœuvre pour la cavalerie*.

Le 15 juin, on célébrera l'anniversaire décennal de l'avènement au trône de l'empereur et on publiera à cette occasion un ouvrage qui aura pour titre : *Notre Empereur. Dix ans du règne de l'Empereur Guillaume II. 1888-1898*. Cette publication sera intéressante à plusieurs égards, particulièrement parce qu'elle décrira aussi la jeunesse du souverain.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

L'instruction du tir et de la marche dans l'infanterie. — L'exécution des étapes — Les grandes manœuvres de 1898 : les « notes du général directeur ». — Quelques publications. — Changements apportés au matériel et aux méthodes de tir de l'artillerie de campagne. — L'organisation du commandement dans les places fortes. — Menus faits.

Je vous disais, dans ma dernière lettre, que les écoles de tir de l'infanterie viennent d'être reconstituées. Le Comité technique de l'arme avait été unanime à demander cette mesure, que l'on ne peut qu'approuver. La suppression des établissements d'instruction qui fonctionnaient au camp de Châlons, au camp du Ruchard et au camp de la Valbonne, date seulement de quatre ans. Le général Mercier, cet artilleur dont le « flair » est resté célèbre, jugea un beau jour qu'il était inutile aux fantassins d'apprendre à se servir de leur fusil. Il crut la chose trop simple pour qu'on prit la peine de l'enseigner. En vertu de l'adage : *Fit fabricando faber*, et s'imaginant que, à force de forger on devient forgeron, il proclama qu'en allant à la cible, et en tirant, on deviendrait tireur. Autant dire que, en jetant les gens à l'eau, on en fait des nageurs. Il y a, dans la pratique du tir et dans la science de la direction des feux, une partie théorique, d'abord, qu'il importe de connaître. De plus, ce n'est que dans certaines conditions qu'on peut s'exercer utilement. Et ces conditions, il est rare qu'on les trouve réunies ailleurs que sur des terrains spécialement choisis.

Le général Billot s'est laissé émouvoir par les plaintes qu'a soulevées de toutes parts l'œuvre de destruction que son prédécesseur avait accomplie. Sous prétexte de décentraliser, on avait confié à chaque régiment le soin de faire ce qui, jusqu'alors, avait été le monopole des écoles de tir. On leur avait prescrit de procéder à toutes les expériences relatives à l'armement, de façon à tenir les officiers au courant des progrès de celui-ci. Mais les moyens matériels, qui pouvaient être puissants alors qu'ils étaient concentrés en trois établissements, se sont trouvés dérisoirement insuffisants lorsqu'on a voulu les répartir dans les 200 corps de troupe de l'arme. On peut bien, en effet, se procurer une demi-douzaine d'exemplaires d'un fusil nouveau et plusieurs centaines des munitions qui y correspondent. Mais, si on voulait en doter tous les régiments, voyez quelle dépense ce serait. Donc, on est amené, pour ne pas faire de jaloux à ne donner à personne ces armes dont l'étude est justement considérée comme instructive et intéressante. Beau résultat, vraiment !

Parmi les moyens matériels dont les écoles de tir disposaient et qui font cruellement défaut dans les garnisons de l'infanterie, le premier peut-être est la possession de vastes polygones suffisamment accidentés et sur lesquels on puisse exécuter des feux dans des directions variées. Or, dans beaucoup de places, on en est réduit à un unique champ de tir, et encore ne peut-on le plus souvent y utiliser qu'une faible partie de la portée des armes. Dans de très remarquables études, dont le Ministre s'est manifestement inspiré, le général Philebert a démontré que, dans les conditions actuelles, « *l'Infanterie perd son temps* », c'est le titre même d'une de ses plus ardentes brochures. Le général Billot l'avoue franchement dans une note remise à la Commission du budget :

« Depuis l'adoption du fusil modèle 1886, dit-il, la majorité des champs de tir (vous entendez bien : la majorité !) sont devenus d'un emploi dangereux, et on a été obligé de restreindre l'usage de cette arme à des distances très réduites.... »

Je lisais récemment, en effet, que, dans deux garnisons du département du Nord, les tirs ne peuvent pas se faire à plus de 100 ou 150 mètres (et la portée est de deux kilomètres !) Encore les dangers que ces exercices à feu font courir à la population civile, en dehors du terrain militaire, sont-ils tels qu'il est interdit d'amener à la cible les maladroits. On n'apprend à tirer qu'à ceux qui savent, pour se mettre à l'abri de l'inexpérience de ceux qui ne savent pas ! Non seulement on ne peut tirer loin, mais on ne peut pas tirer souvent et suppléer ainsi à la qualité par la quantité. Une séance par semaine est accordée à chaque corps, et, pour peu que la saison soit mauvaise et qu'il pleuve ce jour-là, on ne va à la cible qu'une fois tous les quinze jours ! Bel apprentissage, n'est-ce pas ?

Mais je reprends ma citation :

« Il s'en est suivi que le plus grand nombre des corps ne peuvent plus exécuter, dans leurs garnisons, une partie des tirs individuels et la totalité des feux collectifs. (J'insiste là-dessus : on n'y exécute *aucun* feu collectif). Cette partie de l'instruction est complétée *hâtivement* sur des champs de tir éloignés, lors de l'exécution des tirs de combat. Tous ces tirs doivent s'exécuter pendant une courte période de six jours en moyenne, le budget accordé à cet effet ne permettant pas de disposer d'un plus grand nombre de journées.

» Cette situation, fâcheuse au point de vue de l'instruction de la troupe, ne peut permettre d'assurer convenablement celle des cadres.

» Les connaissances nécessaires à la conduite des feux ne s'acquièrent pas en quelques jours : elles nécessitent, au contraire, un effort constant et progressif. Il faut avoir sous la main les moyens permanents d'exécuter des feux sur des terrains variés. »

Il faut aussi avoir sous la main un personnel d'élite composé de gens du métier. On n'est apte à devenir instructeur soi-même, qu'après avoir

été pétri et façonné par des instructeurs spéciaux très forts dans leur partie et qui, pour cela même, ne sont pas nombreux. Ces maîtres, on ne peut espérer pouvoir en trouver un exemplaire par régiment ; on devra même s'estimer heureux si, dans l'ensemble de l'arme, on parvient à en découvrir assez pour constituer le corps enseignant des écoles de tir et y réunir des professeurs qui jouissent d'une réelle autorité. Car, il faut bien le dire, le personnel de ces établissements, du temps même où ils étaient le plus florissants, m'a paru souvent fort au-dessous de sa tâche. J'ai visité les écoles du camp de Châlons, de la Valbonne et du Ruchard, et j'y ai vu les officiers et sous-officiers élèves exécuter des tirs dont les rendements ont été piteux. J'ai même assisté à des séances préparées avec le plus grand soin et où le pour-cent n'atteignait point 10 ! (C'était, il est vrai, par pointage indirect ; mais les « visuels » dont on se servait avaient été établis par les maîtres, à loisir et d'après des cartes détaillées. Qu'eût-ce été s'il eût fallu improviser cette organisation de tir indirect ?) Quant à l'enseignement théorique, ce qu'on en a publié montre le peu de valeur qu'il avait. Rappellerai-je que le colonel Lebel, celui qui précisément devait attacher son nom au calibre de 8 mm., en 1886, professait cinq ou six ans auparavant que le calibre de 11 était l'extrême limite de réduction qu'on pût admettre, et il en administrait la démonstration par A + B ou plutôt par X + Y. Il laissait autographier que, si on connaît « l'effet destructif d'une gerbe », et qu'on veuille maintenant avoir l'efficacité du tir sur une formation tactique quelconque ou sur une surface quelconque, il suffit de faire entrer dans la formule la largeur du but, en écrivant :

$$\text{Efficacité} = \text{Effet destructif} \text{ multiplié par } \text{largeur du but.}$$

Si c'est pour donner des chaires à des théoriciens de cette force qu'on les rétablit dans les écoles de tir, ce ne serait pas la peine assurément de changer... le mode d'enseignement ! Espérons que le Ministre aura la main heureuse dans le choix des titulaires à qui il les confiera. En attendant, louons-le d'avoir pris une résolution qui était indispensable, tout en faisant remarquer que ce n'est qu'un premier pas. Il ne suffit pas d'avoir des écoles. Il faut et des maîtres et des élèves.

Et il ne suffit pas non plus que l'infanterie tire ; il est indispensable qu'elle marche. Elle combat par ses jambes autant que par ses fusils. En cela encore nos fantassins ne sont pas ce qu'ils devraient être. Il y a des régiments, je le sais, où la marche est en honneur. Il en est d'autres, et beaucoup, et trop, où on se borne à faire chaque semaine une promenade militaire, ou plutôt on l'inscrit au tableau de service, sauf à la décommander en cas de mauvais temps ou s'il survient un empêchement quelconque. Cette promenade est exécutée vaille que vaille, sans méthode sans principes définis ; on la considère comme une corvée inutile, pénible ; on en dispense une foule d'employés, de sorte que ce sont toujours les

mêmes qui y prennent part et qu'on n'arrive pas à un véritable entraînement. Le *Règlement sur l'exercice et les manœuvres de l'infanterie* relègue dans les « Appendices de l'école du soldat » les prescriptions suivantes qui ne laissent pas d'être fort sommaires :

« Pendant le mois d'avril, il sera exécuté, pendant quatre jours de suite, une série de *marches d'épreuve* de 20, 22, 24 et 26 kilomètres. Ces marches auront lieu avec chargement de guerre.

» Il sera pris note des hommes qui, par suite d'absence ou pour tout autre motif, n'auront pas participé à une ou plusieurs de ces marches. Ils seront astreints ultérieurement à en recommencer la série complète. »

Il est manifeste que c'est une préparation fort insuffisante, et, d'autre part, cette réglementation sèche n'est pas vivifiée par un exposé de principe. Il n'y a pas de doctrine officielle qui définisse la discipline de marche, et c'est ainsi qu'on voit les opinions les plus disparates se faire jour. Ai-je besoin de rappeler que, lors des grandes manœuvres de 1896, le général Cailliot, qui en avait la direction, imposa du jour au lendemain l'obligation du pas cadencé aux troupes momentanément placées sous ses ordres ? On se souvient du bruit que fit cet ordre et de la clameur qu'il provoqua.

Aussi bien, élargissant le champ de nos réflexions, nous pourrions faire remarquer tout ce qu'il y a de suranné dans la réglementation du service de route. Loin de chercher à employer à la préparation de la guerre les étapes que fait l'infanterie pour aller exécuter ses feux de guerre ou l'artillerie pour se rendre aux écoles à feu, on applique des règles toutes spéciales à ce qu'on nomme les « routes à l'intérieur ». La colonne est précédée par un officier qui la devance de 24 heures, voire de 48, comme au temps où il n'y avait ni chemin de fer, ni télégraphe, ni bicyclette. Alors que, en campagne, on s'installera au cantonnement d'une manière inopinée et, bien souvent, sans avoir eu le temps d'en exécuter la reconnaissance préalable, ces troupes qui se déplacent savent plusieurs semaines à l'avance par quelles localités elles passeront, ces localités figurant sur une « carte des gîtes d'étapes » qui date du temps où les régiments étaient soumis à des changements de garnison très irréguliers. Avec les migrations périodiques qui leur sont actuellement imposées, les corps suivent régulièrement les mêmes itinéraires : il n'y a pour eux ni surprise ni imprévu, ce qui n'empêche qu'ils envoient reconnaître la ville, s'abouchent longtemps à l'avance avec la municipalité et font une foule de préparatifs.

Ajouterai-je, en passant, que les populations de certaines communes se passent, à la longue, d'avoir à héberger des troupes, alors que les communes voisines seraient bien aises d'avoir leur tour, et que, par suite, il serait bon, même au point de vue national, de varier parfois les itinéraires ? Il paraît que la législation en vigueur ne le permet pas. Cette législation définissant

les droits du soldat logé chez l'habitant, attribue un lit pour deux hommes, ce qui est un peu bien... primitif, et surtout fort contraire à ce qui aura lieu en campagne, où le cantonnement sera la règle. Ne conviendrait-il pas d'habituer le troupier à dormir tout habillé et à utiliser de son mieux les couverts tels que granges, remises, etc. ?

Pour les troupes à cheval, plus encore que pour l'infanterie, le cantonnement devrait être de pratique constante de façon à entrer dans les mœurs. On sait combien il est important que la cavalerie prenne l'habitude d'abriter ses chevaux et l'artillerie ses attelages. Il faut s'y ingénier, et c'est un art qu'on n'acquiert qu'à la longue.

A ce changement dont je parle, l'artillerie gagnerait encore de ne plus suivre toujours les grandes routes qui relient les villes où elle fait étape. Elle n'a pas actuellement occasion de faire reconnaître et jalonner, pour les parcourir, les chemins de terre, les voies en mauvais état, les passages étroits et difficiles, dont elle sera maintes fois obligée de se contenter lorsqu'elle fera la guerre. Si on se décidait à changer la législation ou, tout simplement, à généraliser le droit de réquisition, on pourrait assigner à chaque colonne des gîtes tels qu'elle se trouvât amenée à passer n'importe par où. Elle y gagnerait cette mobilité qui, disait Marmont, est la première qualité de l'artillerie.

— Je rappelais tout à l'heure le *tolle* soulevé par les « Instructions » du général Cailliot, directeur des grandes manœuvres exécutées dans les Charentes. Le pauvre homme a eu ce qu'on appelle une mauvaise presse. On lui a reproché d'avoir des exigences draconiennes, d'être « vieux jeu ». de ne pas avoir compris les nécessités de la guerre moderne, de n'avoir pas profité des leçons de la campagne de 1870, aboutissant notamment à l'octroi d'une grande indépendance aux chefs des différentes unités de l'armée. On lui a reproché surtout de se mêler de ce qui ne le regardait pas. Un amiral appelé au commandement d'une flotte n'a pas à faire modifier la machinerie de ses bâtiments. Il prend ceux-ci tels qu'ils sont, son seul devoir étant d'en tirer le meilleur parti possible. De même un général en chef, mis à la tête d'une armée, n'a pas à recommencer sur de nouvelles bases l'instruction de ses troupes. Encore moins doit-il leur prescrire tout justement le contraire de ce que les règlements leur prescrivent.

Eh bien, si le général Cailliot avait plutôt manifesté un esprit différent de celui qui anime les textes officiels, s'il les interprétait à sa manière, qui, à beaucoup d'égards, ne devait pas être la bonne, voici le général de Négrier qui ne craint pas, lui, d'aller tout à l'encontre des volontés du Ministre et qui, sans s'amuser à interpréter les règlements, se contente de s'asseoir dessus, comme dit le vulgaire, ou de les fouler aux pieds, pour employer une expression qui, sans en avoir l'air, est plus... relevée,

tout en étant identique ! Cette crânerie lui réussira-t-elle ? Nous le verrons. La presse n'a pas encore dit son mot ; le général est populaire ; il a fait son possible pour l'être : ses « Notes » ont peut-être pour objet d'y contribuer. La foule lui donnera peut-être raison. J'estime que les gens sensés lui donneront tort ¹.

Si la discipline fait la force principale des armées, comme on l'affirme avec raison, c'est aux chefs qu'il appartient d'en donner l'exemple : plus ils sont haut placés, plus ils doivent s'abaisser pour s'incliner devant ses nécessités. Certes, il leur est loisible de prescrire de ne couvrir les compagnies au combat que par trois éclaireurs, au moins, sept au plus, alors que leur effectif normal est de 32. Ce chiffre est évidemment un maximum : l'article 128 du Règlement de l'infanterie dit formellement : « Le chef de bataillon (ou le capitaine, si la compagnie est isolée), décide s'ils seront employés en totalité ou en partie. » Encore pourrait-on se plaindre de l'ingérence du général en chef dans une question qui est du ressort du chef de bataillon ou du commandant de la compagnie, comme en fait foi la phrase que je viens de transcrire. Mais le général de Négrier ne l'entend pas ainsi, et il n'y va pas, comme on dit, par quatre chemins. Il parle impérativement sinon toujours très clairement.

Ainsi il débute en formulant de véritables « aphorismes de guerre » tels que ceux-ci : « Il n'y a pas de positions. (Je dirais, moi, qu'il y a position et position, comme il y a fagot et fagot.) On ne s'assujettit jamais au terrain. En offensive, comme en défensive, on manœuvre. » C'est très joli, ces phrases. Mais est-ce autre chose que des phrases ? Elles sont courtes et sonnent bien ; elles ont une allure guerrière et gardent comme le ton du commandement ; faut-il avouer que je préférerais à leur *imperatoria brevitatis* quelques explications et quelques commentaires ? Le directeur des manœuvres de 1898 ne se donne pas la peine de motiver ses jugements : il est de ceux qui tranchent, au lieu de dénouer, au moins, en général. Voici, en effet, comment il justifie l'ordre qu'il donne de placer les divisions l'une derrière l'autre dans l'offensive du corps d'armée :

« Il faut éviter l'accolement des unités, qui amène l'éparpillement des forces sur le front et empêche toute manœuvre par suite de l'engagement prématuré des réserves ».

Eh oui ! Cette disposition a des inconvénients ; mais elle a des avan-

¹ Ces observations ont été écrites le jour où la *France militaire* a inséré dans ses colonnes les « Notes » du général de Négrier. Le journal les faisait précéder d'un avis disant qu'il les publiait « sans commentaires, laissant à chacun le soin d'en faire son profit. » Il s'est ravisé depuis, et il les a vivement commentées. Sur bien des points je me rencontre avec le glossateur de la *France militaire*. Au surplus, voici celle-ci qui reprend de plus belle ses attaques : le colonel F. Robert, bien connu par ses études d'art militaire, revient à la charge dans une série d'articles aussi énergiques que documentés, dont la publication n'est pas terminée à l'heure qu'il est.

tages ! Celle que préconise le général a certes bien des avantages, mais elle a bien des inconvénients aussi ! On n'a qu'à ouvrir un Cours d'art militaire, pour y trouver l'énumération des raisons pour et la liste des arguments contre. Le Règlement ne s'est décidé ni dans un sens ni dans l'autre, ou plutôt il a rejeté l'idée d'imposer l'une des manières de faire à l'exclusion de l'autre. Chacune peut être préférée dans certaines conditions de terrain et convient à des circonstances déterminées. Aussi la théorie de l'Ecole de régiment (article 31) laisse-t-elle à cet égard une complète liberté aux généraux : « Le commandant en chef, dit-elle, dispose d'ailleurs ses unités tactiques comme il l'entend, suivant les circonstances et la configuration des lieux. »

Le même article 31 s'exprime encore ainsi :

« Les grandes unités prennent leur formation de combat en deux *groupes* principaux dont la force peut varier suivant les circonstances et les effectifs. Le premier se subdivise en première et deuxième *ligne* ; l'autre forme la troisième *ligne*.

» Le régiment et la brigade se forment sur deux *lignes* ; cependant quand le régiment ou la brigade sont isolés, ils se forment toujours sur trois *lignes*, ainsi que la division, qu'elle soit encadrée ou isolée. »

Cette rédaction a le don d'exaspérer le fougueux général. « Il n'y a ni première ligne, ni deuxième, ni troisième, » s'écrie-t-il avec véhémence. Et il ajoute : « Les différents secteurs du combat doivent avoir leur réserve particulière. En outre, il est constitué une réserve générale qui comporte de l'artillerie. Chaque réserve de secteur doit avoir un ou deux escadrons, prêts à intervenir sur l'initiative de leur chef. »

Que voilà bien des nouveautés, et dont on voudrait savoir la raison d'être !

Vidons d'abord une querelle de mots. Oui, certes, l'expression de ligne est impropre. Si j'en crois mes souvenirs du temps où je faisais de la géométrie, une ligne n'a pas d'épaisseur ni de largeur. Or, on applique ce vocable à une formation qui a de la profondeur, puisqu'elle comporte une chaîne, parfois des soutiens, et enfin des réserves. Elle constitue ce que l'article 31 précité nomme un « groupe » ; elle occupe une bande de terrain, une zone, une tranche, si on veut, et n'est pas cette chose immatérielle et filiforme que représente le mot « ligne ».

Demandons-nous maintenant ce que veut dire le mot « secteur » et comment chacun l'interprétera, et s'il est bien nécessaire de mettre de l'artillerie à la réserve générale, et si on a encore de la cavalerie disponible à affecter à chaque réserve particulière, et ce qu'on entend par des escadrons qui, tout en étant affectés à une réserve, interviennent « sur l'initiative de leur chef. », au lieu de dépendre du commandant de cette réserve.

(Je profite de l'occasion pour vous signaler une innovation récemment

introduite dans l'organisation de son corps d'armée. Vous savez que chacun d'eux dispose d'une brigade de cavalerie. Cette brigade devait fournir un escadron — appelé, pour cette raison, divisionnaire — à chacune des divisions d'infanterie. On a renoncé à ce prélèvement qui affaiblissait par trop la force de cavalerie dont disposait le commandant du corps d'armée. Dorénavant les escadrons divisionnaires seront fournis par les troupes de seconde ligne. Cette digression finie, j'en reviens aux « *Principes généraux* » par quoi débute la Note du général de Négrier).

Ces « *Principes généraux* » se terminent par l'établissement de liaisons qui doivent être constituées au début de tout engagement, de façon à relier chaque unité avec l'unité supérieure, et par la recommandation d'initier chaque jour les troupes à l'objet de la manœuvre qui sera exécutée.

Trois chapitres sont consacrés successivement, — encore que cet ordre ne paraisse pas absolument logique, tout au contraire, — au *combat*, aux *feux* et aux *formations de rassemblement*.

Au sujet de ces rassemblements, qui normalement, chronologiquement, marchent avant le combat (si tant est qu'un rassemblement marche !), nous retrouvons toujours le même luxe de recommandations précises et tatillonnes. Il est vrai qu'elles ne sont données qu'« à titre d'exemple », que donc on peut n'en pas tenir compte. Eh bien alors ?

Quant au combat et à l'emploi des feux, dame, il y en aurait long, bien long à dire là-dessus. Et le mieux est peut-être de remettre au mois prochain l'analyse de ces deux intéressants chapitres. Cette chronique commence à se faire longue, et je ne suis pourtant pas au bout de mon rouleau.

— J'ai, en effet, à vous signaler des publications intéressantes et à vous donner diverses nouvelles.

La *Revue de Paris* a inséré une très belle étude du commandant Rousset, qui est un de nos meilleurs écrivains militaires, sur ce qu'il eût été tenté d'appeler le *Génie du maréchal de Moltke*, si ce mot de génie n'avait pas été capable de soulever des tempêtes. Et pourtant on a dit que le génie n'est qu'une longue patience. A ce compte, le chef d'état-major de l'armée prussienne en a eu plus que personne. Mais ne chicanons pas sur les mots : l'art, le talent ou le mérite de réussir, de Moltke l'a eu. L'intéressant est d'analyser les causes de son succès.

C'est cette tâche que s'est proposée le commandant Rousset, et m'est avis qu'il s'en est acquitté à merveille. Il a défini avec beaucoup de précision, de pénétration, de justesse, les qualités d'esprit de l'éminent stratège ; il a indiqué ses insuffisances ; il a avoué ses défaillances ; il a marqué ses tâtonnements et dépeint d'une façon frappante l'évolution de ses méthodes. Il a su être impartial, modéré, équitable. Je ne saurais

trop recommander la lecture des quelques pages d'ailleurs lumineuses qu'il a consacrées à ce passionnant sujet.

Il a paru, dans divers recueils périodiques, des extraits très alléchants des *Souvenirs* du maréchal Canrobert. Le livre promet d'être fort intéressant. Il n'a pas été rédigé par le maréchal qui n'était, je crois, ni écrivain ni orateur, bien qu'on cite de lui des lettres et des discours dont la pureté de ses sentiments et l'élévation de son âme font presque des chefs-d'œuvre. Dans ses dernières années, il aimait à conter les principaux épisodes de sa vie. Un homme de talent, un publiciste distingué, M. Germain Bapst, qui était un de ses auditeurs habituels, eut l'idée de recueillir ces récits; il les transcrivit, les relia par des renseignements et des commentaires et, ce travail fait, il en soumit le résultat au maréchal, lequel reconnut sa pensée sous cette forme qui n'était pas tout à fait de lui. Les mémoires qu'on nous annonce ont donc la valeur d'une autobiographie parlée, en quelque sorte, et je répète que ce que j'en ai lu m'a vivement plu.

Je n'en dirai pas autant, hélas! d'un livre que, sur les promesses du titre, je me suis hâté d'ouvrir, et que j'ai refermé avec dépit, encore que l'auteur ne manque pas de talent. Mais la façon dont il a traité son sujet m'a navré. Un sujet si captivant!

Il s'agit de *nos Ecrivains militaires*, par M. Guillon. Je suis très friand des vieux bouquins dont la lecture nous montre que l'histoire, en général, est un perpétuel recommencement, et, en particulier, l'histoire militaire. Rien de plus délicieux que certaines pages de Montluc; rien de plus amusant, de plus étincelant, que les paradoxes du prince de Ligne; rien de substantiel, de suggestif, d'empoignant, comme les écrits de Vauban. (A ce propos, je ne peux que mentionner ici, mais avec l'intention d'y revenir un jour, les lettres de cet illustre ingénieur que donne le colonel A. de Rochas d'Aiglun dans la *Revue du génie*). Il y a quelques années, la librairie Charles-Lavauzelle, de Limoges, entreprit une « Collection des grands écrivains militaires » qui débuta par l'*Armée française en 1867*, du général Trochu, les *Réveries* du maréchal de Saxe, les *Fantaisies et préjugés militaires* du Prince de Ligne. Déjà cette publication me causa un certain malaise. Le style, l'orthographe, en avaient été rajeunis et mis au goût du jour. Je n'y retrouvais pas les formes archaïques et souvent incorrectes auxquelles j'étais habitué et qui donnent à ces vieilles idées leur cachet, leur saveur, leur couleur. On m'a expliqué que la collection était destinée non aux chercheurs et aux érudits, mais à la masse des officiers que rebutent les expressions ou les tournures qui sont tombées en désuétude et qu'il faut un certain effort d'esprit pour comprendre. Ce public, en tous cas, n'a pas paru « mordre ». Peut-être le prix de la collection (2 francs par volume) l'a-t-il effrayé; peut-être, préoccupé du présent et de l'avenir, ne s'intéresse-t-il que médiocrement au passé.

peut-être encore a-t-il souffert, lui aussi, de la toilette faite à ces œuvres et les préférerait-il dans leur négligé original. Toujours est-il que la publication n'a pas été poursuivie, je crois ; on s'est contenté de faire entrer dans la collection un des moins bons spécimens du talent du général Dragomiroff et je ne sais plus quel traité (un traité d'équitation, sauf erreur) dû à la plume de je ne sais quel illustre inconnu.

Dans l'ouvrage de M. Guillon, j'espérais trouver tout autre chose qu'un précis sec et bien fait. J'aurais voulu moins de détails biographiques et de dates, mais plus de chaleur d'âme. J'aurais souhaité que l'auteur s'effaçât en s'efforçant tout simplement de nous faire aimer et admirer les écrivains dont il parlait, qu'il nous donnât envie de les lire. De ce qu'il a fait à ce que je rêvais, il y a la différence d'un herbier à un bouquet. Je ne fais pas fi des herbiers : je sais qu'ils rendent de grands services à la science botanique. Mais les fleurs qui sentent si bon, dont les couleurs sont si vives, si harmonieuses, si chatoyantes, qu'en reste-t-il quand elles ont été desséchées et aplaties ?...

— Une note approuvée le 30 avril dernier par le Ministre de la guerre fait connaître de très importants changements apportés au matériel et aux méthodes de tir de l'artillerie de campagne *Système de Bange* (pièces de 80 et de 90), ce qui semble indiquer qu'on se préoccupe moins que beaucoup de gens ne le supposent du canon à tir rapide. On est amené, en effet, à de grosses dépenses pour introduire les modifications dont parle cette note, et surtout on est entraîné à adopter de nouvelles règles, alors que tout le monde se plaint de l'instabilité de la réglementation militaire.

On a donc supprimé les appareils grossiers jusqu'à présent employés pour le repérage pendant le tir ; on y a substitué des *goniomètres*. D'autre part, bien que les *pincés-débouchoirs* viennent tout récemment encore d'être améliorées par l'addition d'un ressort, voici qu'on les jette au rebut, en les remplaçant par des *débouchoirs doubles* à raison d'un par section et non plus d'un par pièce. Les *projectiles* seront dorénavant transportés par des *manettes à obus*. La *longue-vue* de batterie a disparu : le modèle plus perfectionné qu'on vient d'adopter se dénomme *lunette modèle 1897* : son support porte un plateau gradué, dont les divisions correspondent à celles des *goniomètres*, afin de permettre d'associer son mode d'emploi au leur.

Transportée dans un étui fixé en avant du marchepied d'un avant-train de pièce, la lunette sert à mesurer : 1^o les *écarts en direction*, 2^o les *angles de site*, 3^o les *hauteurs d'éclatement* des projectiles. Enfin, concurremment avec les *goniomètres*, elle permet d'effectuer un pointage initial sur repère, et même sans repère. Le principe de son emploi consiste à établir le parallélisme des pièces en leur faisant faire à toutes le même angle par

rapport à la direction donnée à la lunette. Par conséquent, il suffit de changer cette direction d'une façon convenable pour diriger tous les plans de tir sur un autre objectif.

L'usage du débouchoir double a un objet également double : il évite les erreurs dans le percage de la fusée et il accélère cette opération. Le tir peut donc être mené plus vite, et cela d'autant plus que les fonctions des servants ont été modifiées ; le travail a été mieux réparti. Au lieu de six servants constituant le « peloton de la pièce », on a maintenant un paquet de quatre hommes constituant le « peloton de la bouche à feu » et un autre paquet (quatre hommes par section) constituant le « peloton du caisson ».

Tout ce personnel est baptisé de noms caractéristiques, on ne dit plus : « le premier servant de droite », mais bien « le tireur ». On a ainsi le *pointeur*, le *pointeur-servant*, le *pourvoyeur*, l'*artificier* distributeur (ces divers titres existaient déjà), le *déboucheur* et les *approvisionnementneurs* (ces dénominations sont nouvelles, de même que celle de tireur).

Mais ces détails importent assez peu, et il est plus intéressant de connaître la méthode de tir progressif destinée à utiliser l'emploi du débouchoir double. En voici le sommaire :

- « 1° Prescrire à une section de déboucher dès le début du tir ;
- » 2° Chercher, à l'aide des coups percutants et en exécutant le feu par section, une fourchette de 200 mètres vérifiée ;
- » 3° Exécuter sur la limite courte de l'encadrement une *salve de répartition* fusante. Prescrire, s'il y a lieu, les corrections nécessaires pour régler la direction et l'évent. Répéter, au besoin, cette salve ;
- » 4° Exécuter un tir progressif de trois *rafales* en partant de la limite courte de l'encadrement. »

La « rafale » est la succession rapide de deux coups par pièce tirés sous le même angle et avec le même évent.

Les gens du métier reconnaîtront sans peine la portée de la révolution ainsi réalisée. Il est inutile d'insister davantage, car il faudrait alors entrer dans des détails qui n'intéresseraient que les officiers appartenant à l'artillerie. Disons-leur seulement que toutes ces innovations se répercutent, bien entendu, dans les divers règlements de manœuvre (service des pièces, batterie attelée, etc.) ; et même dans les mœurs de l'armée, dans ses habitudes et jusque dans son esprit : l'instruction du personnel se fera, par exemple, d'après des principes inusités quant à présent ; on spécialisera de bonne heure chaque « servant » dans des fonctions déterminées. Le caisson acquerra en quelque sorte sa place au soleil, alors qu'il n'y en avait, jusqu'à présent, que pour la pièce. Bref, la note du 30 avril me paraît destinée à exercer une influence très particulière sur l'orientation de l'artillerie, et c'est pourquoi je me suis empressé de vous en résumer les traits principaux. Cependant, si vous me demandez ce que la

vitesse du tir gagnera à tous ses bouleversements, je suis obligé de confesser que je ne vois guère en quoi elle pourra être augmentée.

On ne nous en dit rien, et pourtant le moindre renseignement là-dessus nous toucherait plus que la connaissance de vocables plus ou moins inédits. Espérons que l'expérience des écoles à feu nous apportera les données que nous désirons... Mais, à dire vrai, je n'y compte pas beaucoup. La pièce continuera à reculer et à se dépointer. Qu'importe alors qu'on gagne quelques secondes dans le débouchage des événements ?

— Un décret, qu'on me semble n'avoir pas assez remarqué, modifie d'une façon assez considérable les relations du commandant avec les troupes.

Jusqu'à présent, les régiments ou fractions de corps détachés dans une place forte ne dépendaient qu'indirectement du gouverneur de cette place. Pour le service, elles déféraient à ses ordres. Mais, pour la police, l'administration et la discipline, le régiment restait sous la subordination de son colonel, lequel relevait de son général de brigade. Il était, en quelque sorte, prêté au gouverneur. Maintenant il lui est donné et est, par suite, soustrait à l'autorité de son chef nominal. Ceci ne s'applique à la vérité, qu'aux troupes « de forteresse » et non aux troupes « de campagne » ; par conséquent, l'exemple que j'ai donné, d'un régiment, n'est pas tout-à-fait exact. Mais voici un bataillon d'artillerie à pied, celui d'Epinal, par exemple. Antérieurement au décret, d'ailleurs bien compliqué, du 22 avril dernier, « relatif aux attributions des commandants supérieurs de la défense », ce bataillon, stationné sur le territoire du 20^e corps, aurait exclusivement dépendu pour l'instruction du « général commandant l'artillerie du 20^e corps » lequel siège à Nancy. Aujourd'hui il est, en tout et pour tout, sous les ordres du « commandant supérieur de la défense des places du groupe d'Epinal et gouverneur d'Epinal ».

Si j'y insiste, c'est qu'il ne s'agit pas là d'un simple changement d'étiquette, mais d'une réforme de fond. J'ai déjà signalé la création d'une artillerie technique. Voici que les éléments de cette arme qui sont destinés à la poliorcétique sont maintenant subordonnés aux officiers qui sont appelés à les conduire en campagne... je veux dire : à les commander en cas de siège.

Ce sont des mœurs nouvelles qui s'introduisent dans l'armée. Déjà les inspections d'armée dont j'ai parlé tendent à modifier l'orientation de la machine militaire, à détruire l'esprit « particulariste » de certaines armes, à développer le sentiment de la solidarité et de la camaraderie de combat, à organiser les choses en vue de la guerre et non plus uniquement pour les commodités du temps de paix. A cet égard, on ne peut que louer le général Billot des réformes qu'il introduit sans fracas, mais avec beaucoup d'esprit de suite. Il est quelque peu surprenant, par contre, de voir qu'ayant accompli une véritable évolution, sur le papier, il se préoccupe

peu d'exiger la soumission à ses volontés. Ses recommandations sont lettres mortes. En vain a-t-il prescrit d'inspecter les troupes par des procédés contraires à ceux qu'on employait jusqu'à présent, de ne se préoccuper que de l'aptitude à la guerre et des chefs et des hommes, on me dit que, dans bien des corps d'armée, tout se passe comme par le passé, qu'on suit les errements traditionnels et que l'inertie des gens paralyse le mouvement des institutions. C'est dommage. Et il est regrettable qu'on ne puisse changer les hommes aussi simplement que les textes officiels.

— Quelques petites nouvelles pour finir.

D'après la *France militaire*, le 20^e corps serait déjà pourvu des canons du nouveau modèle. Je vais tâcher d'avoir sur ce matériel quelques renseignements sûrs et je vous les communiquerai dès qu'ils me seront parvenus.

Sur les idées de la Chambre nouvelle relatives aux choses militaires, je n'ai recueilli aucune donnée certaine. Il ne semble pas que ces questions aient, dans aucun collège électoral, servi de plateforme. Si les professions de foi ont parlé de la durée du service militaire et de la nécessité d'égaliser les charges qui en résultent, c'a été incidemment et comme qui dirait surrogatoirement. On ne peut dire *à priori* qu'un mouvement quelconque se dessine dans le sens de la réduction à deux ans du séjour sous les drapeaux. Il se peut pourtant que cette réduction ait de nombreux partisans dans la Chambre ; mais il est certain que, jusqu'à présent, on ne s'en aperçoit à aucun indice (¹).

On a fait quelque tapage au sujet de l'intention qu'on prêtait soit au général Galliéni de rentrer en France, soit au gouvernement de rappeler « le pacificateur de Madagascar ». On nommait déjà son successeur, le colonel Bailloud (de l'artillerie, toujours !). Un communiqué assez sec, publié par les journaux, a coupé court à ces bruits sur l'origine desquels courent encore d'autres bruits... qu'il vaut autant ne pas répéter aujourd'hui. Ils ne perdront rien pour attendre.

¹ Il a été pourtant publié le 6 de ce mois une interview de M. Mezières, qui présidait la commission de l'armée dans la dernière Chambre et qui la présidera probablement encore dans la nouvelle, si l'accident qu'il vient de subir, en tombant de tramway, ne le condamne pas à l'inaction. Voici les paroles qu'on lui prête : « La question militaire autour de laquelle ont pivoté les dernières élections législatives est capitale. C'est le service de deux ans, qui, inséré dans le programme de pas mal de nouveaux et même d'anciens candidats, leur a valu la nomination qu'ils en attendaient.

Or, le choix des membres de la commission de l'armée par les bureaux de la Chambre se baserait certainement sur la même idée et y enverrait en ce moment une majorité favorable à ce service de deux ans, que l'ancienne commission repoussait de toutes ses forces.

Nous avons donc tout intérêt à attendre que les idées de la nouvelle Chambre se soient tassées, que les esprits aient repris un peu du calme qu'ont fait perdre les élections ; bref, que l'éloignement des électeurs ait influencé sagement le vote des députés sérieusement épris de la grandeur de la patrie ».

CHRONIQUE ITALIENNE*(De notre correspondant particulier.)*

Rome, 25 mai.

Les troubles en Italie. — Répression par l'armée et mesures de sûreté pour assurer l'ordre. — Le général San Marzano, ministre de la guerre. — Le nouveau cabinet.

L'écho des tristes événements qui ont tant impressionné notre pays n'est pas près de s'évanouir. Le calme apparent qui a suivi la répression par les armes des principaux auteurs des désordres et les arrestations en masse des chefs du parti révolutionnaire ne donnent cependant pas à croire que tout soit fini. Toutes les personnes qui savent voir à distance ont acquis la conviction que le mouvement subversif qui vient de se produire n'est pas une pure manifestation du mécontentement des ouvriers ou une simple revendication d'un traitement plus humanitaire de la part de leurs patrons; ce mouvement indique au contraire une tentative bien marquée de renverser le régime actuel.

Milan, Naples, une grande partie de la Toscane sont encore en état de siège et remarquez combien la répartition de l'étendue des foyers du mouvement subversif est bien l'indice de l'organisation et des intentions du parti républicain-socialiste et de son expansion dans tout le pays. La ville de Rome elle-même n'a pas été comprise dans l'état de siège, mais tous les points importants de la capitale sont occupés militairement, et depuis le 26 avril, les troupes de toute la garnison sont requises du matin au soir, et sans interruption, pour le service de la sécurité publique. Notez que tous les régiments de Rome ont été renforcés d'environ 35 hommes par compagnie par le rappel, le 6 mai, de la classe récemment congédiée. Cette situation a pour effet de suspendre pour un temps l'instruction des troupes, y compris celle des recrues, de renvoyer les tirs aux calendes grecques et cela sans qu'on puisse le moins du monde prévoir quand on reprendra les opérations régulières et normales, ainsi que les exercices des troupes.

Le matin de bonne heure et tard dans la soirée, on rencontre en ville les nombreux détachements qui vont prendre leur pénible service de sûreté ou qui en reviennent, et ces allées et venues de troupes continuent, quoique, jusqu'à présent, il ne se soit pas produit à Rome la moindre tentative de désordre. Cette tranquillité paraît étonnante, mais l'on s'étonne aussi de ce qu'on persiste à tenir la garnison consignée et à garder, comme je le disais, les points importants de la ville et les ponts, alors qu'il n'y a aucuns troubles. Le gouvernement craint toutefois, que pour n'avoir pas éclaté jusqu'à maintenant, l'émeute ne se produise subitement d'un moment à l'autre. Cette exagération des mesures de précaution n'est certes pas à l'honneur de la sagacité de notre police.

Le fait qu'à Rome, il n'est produit aucune manifestation des mécontents et aucune tentative de désordre est, de l'avis de tout le monde, un indice que le mouvement subversif a été si précipité que l'accord occulte n'a pu se conclure entre les divers partis d'action des divers centres républicains-socialistes.

Il paraît, du reste, que le mouvement a éclaté prématurément ; il était prévu pour l'époque des grandes manœuvres, lorsque les villes seraient dépourvues de garnison. Aussi les désordres du Milanais ont-ils eu pour conséquence la suppression, cette année, des manœuvres qui se préparaient.

L'impression que produisent ces faits et le fait même qu'ils se produisent n'est guère favorable aux représentants de la nation et c'est à eux qu'il faut, en grande partie, imputer le malaise et les causes de grave mécontentement qui se manifestent au sein de la classe indigente. Il semble qu'on désire aujourd'hui un dictateur énergique, capable de prendre momentanément en mains les rênes de l'Etat, et de purger le pays du mal qui le menace et qui risque de rompre l'unité du royaume pour laquelle nos pères ont versé tant de sang.

* * *

Comme on le prévoyait, le général San Marzano a été nommé Ministre de la guerre. On lui prête l'intention de reconstituer les districts de recrutement et de les réduire à la formation qu'ils avaient l'année dernière.

A la tête du ministère des Travaux publics, nous avons, dans le nouveau cabinet, également un général : le général Afan de Rivera, qui était sous-secrétaire d'Etat au Ministère de la guerre. Sa nomination s'explique par le désir qu'a le gouvernement de militariser les employés de chemin de fer.

Avant que fût résolue la crise, on faisait dans le monde militaire toutes sortes de pronostics sur la composition du nouveau cabinet. On prêtait entre autres au roi l'intention de constituer un ministère entièrement composé de généraux ; ce bruit avait quelque fondement, le général Pelloux ayant été rappelé de Bari, où il avait la régence de la préfecture, pour recevoir l'offre du portefeuille des affaires étrangères.

L'armée, et spécialement les officiers, auraient vu avec plaisir l'avènement d'un cabinet de soldats ; ils auraient au moins réparé, en quelque mesure, le tort causé par nos députés. On supposait aussi que le roi, en composant un cabinet exclusivement militaire, voulût régner tout seul, c'est-à-dire « à chambre fermée ». Une grande partie de la nation aurait applaudi à cet acte d'indépendance et d'autorité du souverain et aurait certainement appuyé énergiquement la couronne.

Tel qu'il a été en définitive constitué, le nouveau cabinet n'inspire pas grande confiance et n'aura pas longue vie. Le marquis de Rudini n'est pas l'homme du moment, il manque d'énergie. Il n'a, par exemple, pas même eu le courage de supprimer les cercles cléricaux de la capitale

alors que dans toutes les villes d'Italie ces locaux ont été fermés en même temps que les cercles socialistes et républicains !

CHRONIQUE ESPAGNOLE

Guerre hispano américaine. — Les incidents de guerre qui se sont déroulés pendant ce dernier mois ont fait ressortir avec une clarté lumineuse combien peu les adversaires en présence étaient préparés à la lutte. Ceci est vrai surtout des Américains.

Entreprenant une campagne offensive, il leur manque l'essentiel : les soldats. Il est de plus en plus évident que les volontaires dont on fait si grand bruit forment une piètre milice, fort mal équipée et encore moins instruite. Si l'Espagne, dans l'état de pénurie financière où elle se trouve, n'avait pas laissé tomber sa marine au-dessous des nécessités de la défense d'un empire colonial aussi disséminé que le sien, elle aurait pu résister avec succès aux tentatives belliqueuses de son entreprenant adversaire.

Malheureusement, elle est dans un état d'infériorité technique qui ne laisse aucun espoir de succès. Ce sont les canons à tir rapide et les canons de gros calibre des vaisseaux américains qui la condamnent à la défaite, défaite honorable sans doute, car l'Espagne met à se défendre un héroïsme digne des plus grands éloges, mais défaite certaine et dont la conséquence sera la perte définitive des derniers vestiges d'une souveraineté coloniale vieille de quatre siècles. Et cela devait être, car le passé de l'Espagne a longuement préparé le triste présent qu'elle souffre.

Quant aux faits de guerre, ils seront vite résumés.

Aux Philippines, on a pu croire pendant plus d'un mois que la victoire américaine de Cavite n'aurait pas de sérieux lendemain. Les préparatifs d'embarquement de troupes à San-Francisco étaient si lents, et se sont jusqu'ici bornés à si peu de chose, que la situation de l'amiral Dewey en paraissait compromise. Mais les insurgés travaillaient, et loin de se rallier à l'Espagne comme le laissait supposer les dépêches de source plus ou moins officielle, ils préparaient un nouveau soulèvement en masse dont la réussite paraît devoir être complète.

A Cuba, le blocus de La Havane est devenu plus nominal qu'effectif, ensuite de la marche mystérieuse de l'amiral Cervera. Celui-ci a admirablement dépiqué les signaleurs américains lancés à sa recherche et n'a pas laissé de provoquer pendant plusieurs jours des inquiétudes aux Etats-Unis. Finalement il a été découvert dans le port de Santiago où sa situation paraît aujourd'hui critique, bloqué qu'il est, avec sa faible escadre, par toutes les forces navales américaines.

De divers côtés, on lui fait de vifs reproches de s'être ainsi mis de lui-même dans l'impossibilité d'user de la supériorité de marche de ses vaisseaux. Ces reproches sont faciles à formuler par les stratèges et les tacticiens en chambre. Mais avant d'en accepter le bien fondé, il est juste d'attendre des renseignements sur l'état dans lequel se trouvait, après une longue traversée de l'Atlantique, l'escadre espagnole, et si elle avait le libre choix de son mouillage.

Quoiqu'il en soit, les Américains, après avoir à diverses reprises échoué dans leurs tentatives de débarquement aux environs de La Havane, paraissent résolus à opérer vigoureusement du côté de Santiago.

Par une succession de bombardements violents, ils préludent à la descente à terre de leur premier corps expéditionnaire. Si cette tentative réussit, la situation de l'amiral Cervera en sera rendue difficile dans un avenir prochain, et l'Espagne, privée de sa force navale principale, n'aura plus qu'à remettre à la diplomatie le soin d'atténuer le plus possible la dureté des conditions du vainqueur.